



INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS (CLASSES DU SECOND DEGRÉ) DOSSIER POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2008

Informations permanentes pour les inscriptions, les horaires et informations de rentrée :
<http://admission.encpb.org>

1. Principe des inscriptions :

La procédure annuelle d'inscription ou de réinscription est obligatoire - aucun élève ou étudiant ne peut figurer sur les listes de classes et bénéficier des services de l'établissement, ni obtenir un certificat tant qu'il n'a pas remis un dossier d'inscription complet ; dans certains cas, le non respect des dates indiquées peut entraîner en outre la perte du droit d'entrée (affectation) ou de rentrée (suite d'études) à l'ENCPB.

2. Calendrier et modalités :

Classes de 2de (élèves actuellement en 3^{ème} de collège ou doublants de 2de) :
mercredi 2 juillet 2008, salle 6.30 (niveau 6)

- de 9h00 à 12h00 (de A à L - initiale du nom de l'élève)
- de 14h00 à 17h00 (de M à Z - initiale du nom de l'élève)

Classes de première (élèves actuellement en 2de ou doublants de 1^{ère}) :
mardi 18 juin 2008 (selon les modalités et le calendrier joints)

Classes de terminale (élèves actuellement en 1^{ère}) :
lundi 24 juin 2008 (selon les modalités et le calendrier joints)

Classes de terminale (élèves doublants de Terminale) :
par lettre dès le 11 juillet, confirmation par dossier envoyé par courrier avant le 18 juillet 2008

NOTEZ BIEN : ne pourront figurer sur les listes et accéder à l'ENCPB que les élèves ayant rendu un dossier complet à la date indiquée

3. Pièces à fournir :

- dossier d'inscription ou de réinscription complété (voir p. 4 de couverture de ce dossier)
- fiche d'inscription et de renseignements ci-jointe, avec photo d'identité collée à l'emplacement prévu (cette fiche comprend la formule d'acceptation du règlement intérieur et pour information, au verso, la notice sur les codes profession)
- 2 photographies d'identité récentes, avec au dos les nom et prénom de l'élève
- coupon-réponse pour les frais divers à verser à l'Agent comptable
- autorisation de sortie (élèves mineurs)
- déclaration de responsabilité (élèves majeurs)
- + pour les élèves entrant pour la première fois à l'ENCPB : fiche médicale (coller une photo d'identité)

(voir la suite p. 4 de couverture)

4. Demande d'inscription / de réinscription 2008-2009

Date :

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

4. a. demandes d'options ou de spécialités (cocher la case concernée)

- niveau seconde (selon les places disponibles, en particulier en seconde européenne)

PCL + MPI

PCL + BLP

Je demande à suivre les enseignements de seconde section européenne

Anglais + sciences physiques

Anglais + sciences biologiques

Anglais + sciences physiques ou biologiques (de préférence :)

- niveau première et terminale

BGB

CLPI

PLPI option PO

PLPI option CR

(BGB = biologie et génie biologique / BLP = biologie de laboratoire et paramédicale) / CLPI = chimie de laboratoire et procédés industriels / MPI = mesures physiques et informatique / PCL = physique et chimie de laboratoire / PLPI = physique de laboratoire et procédés industriels, option PO : optique et physico-chimie, ou CR : contrôle et régulation)

4 b. choix des langues vivantes (cocher la case concernée)

- Langue vivante I (obligatoire) ANGLAIS ALLEMAND

- Langue vivante II (facultative) ANGLAIS ALLEMAND ESPAGNOL

5. Badge d'accès et de restauration - règlement intérieur.

Tout élève ou étudiant inscrit pour la première fois à l'ENCPB reçoit un exemplaire du règlement intérieur, de la charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias, ainsi qu'un badge d'accès (gratuit).

Le règlement intérieur et la charte internet et réseaux sont consultables par internet ; un nouvel exemplaire papier n'est à nouveau distribué que s'il y a modification par décision du Conseil d'Administration.

Le badge doit être conservé pendant toute la scolarité et est activé par l'administration de l'ENCPB pour permettre :

- l'accès à l'établissement

- l'accès à la restauration

- le prêt de livres au CDI

Il facilite accès et contrôles mais a également une fonction pour la sécurité incendie : vous devez donc « badger » obligatoirement à l'entrée et à la sortie, comme tous les personnels enseignants et non enseignants de l'ENCPB. En cas d'oubli exceptionnel, vous devrez déposer à la loge une pièce d'identité, à défaut l'accès peut vous être refusé.

En cas de perte ou de détérioration, vous devrez sans délai en demander le remplacement (service d'intendance) en fournissant une nouvelle photo d'identité et en réglant la somme de 5,50 euros.

Si vous étiez déjà élève en 2007-2008, vous devez badger dès le jour de la rentrée.